



Observer pour des fourrages de qualité ELEVEUR DE FOURRAGE

Note Patur'RA

Note N°13 – semaine 23 – Lundi 04 juin 2018

La Chapelle de Mardore 650M

Cumul température 01/02 : 970°C
Croissance : 52kg/ha/j (45kg sur 15j)
22.5kg/vl pâture+0.8kg céréales

Villechenève-670M

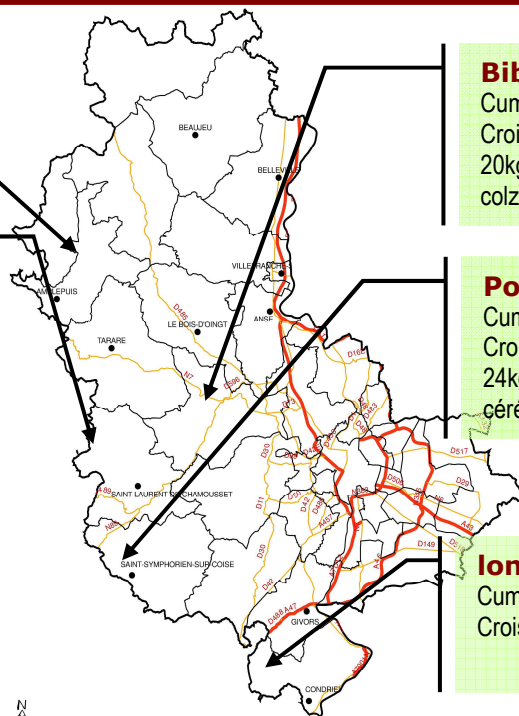
Cumul température 01/02 : 1020°C
Croissance : 38kg/j/ha(38kg sur 15j)

Taux de substitution entre l'herbe et le concentré selon la hauteur entrée et sortie dans les parcelles

		Hauteurs sortie		
		4 cm	5 cm	6 cm
Hauteurs entrée	10 cm	0,18	0,50	0,66
	12 cm	0,04	0,32	0,54
	14 cm	0	0,21	0,41

Source : Inra 2007

- Forte efficacité du concentré, faible substitution avec l'herbe
- Faible efficacité du concentré, forte substitution avec l'herbe



Bibost- 400 M

Cumul température 01/02 : 1230° c
Croissance : 60kg/j/ha (53kg sur 15j)
20kg/vl pâture +2kg céréales+0.4kg colza

Pomeys 650 M

Cumul température 01/02 : 1050°C
Croissance : 70kg/j/ha (79kg sur 15j)
24kg/vl pâture+ maïs epi 3.5kg+2kg céréales+1kg VL+3kgms d'enrubannage

longes -400 M

Cumul température 01/02 : 1310°C
Croissance : 46kg/j/ha(50kg sur 15j)

Le temps incertain pénalise la réalisation des deuxièmes coupes et des foins. Il est cependant très favorable à l'herbe avec une croissance moyenne de 53kg/ha/j la semaine dernière et près de 50 kg en moyenne sur les 3 dernières.

Le temps annoncé cette semaine va prolonger cette pousse. Sur les parcelles accessibles au pâturage, privilégiez la pâture plutôt que la récolte. Même dans de bonnes conditions, un fourrage récolté aura toujours une valeur plus faible que le même fourrage consommé en vert. Suivant la quantité d'herbe disponible, la complémentation en concentré doit être adaptée. En effet, plus la quantité d'herbe disponible est importante plus la substitution est forte.

Le cours des protéines est à la hausse ce printemps, l'utilisation de drèche de brasserie dans l'alimentation des vaches laitière peut être une alternative. C'est en ce moment la morte saison, faites le point avec votre conseiller pour vérifier si elle est intéressante sur votre exploitation.

Désherbage maïs en zone d'élevage

Même si les averses orageuses sont fréquentes, la question des dés herbages de post levée se pose. Cette stratégie est la plus efficace lorsque la pression en graminées estivales est modérée et que la flore est essentiellement composée de dicotylédones. C'est généralement le cas des parcelles de maïs des zones d'élevage. Les conditions climatiques au moment de l'application sont déterminantes pour une bonne efficacité des traitements. Le traitement doit impérativement s'effectuer alors que l'hygrométrie est élevée (65% minimum). Les applications seront donc réalisées tôt le matin (au lever du jour) ou bien en toute fin de soirée, en privilégiant les applications matinales. Les températures doivent également être comprises entre 10 et 25°C dans les 48h suivant le traitement. Les stratégies de post levée associent généralement une tricétone (Callisto, Mikado/Diode ou Laudis) avec une sulfonilurée antigaminées (Nicosulfuron) et un bromoxynil (Rajah, etc...) ou une sulfonilurée antidicotylédone (Peak, etc...). Nous pouvons citer à titre d'exemple en stratégie passage unique en post levée à 8-10 feuilles des adventices :

- Callisto 0,6-0,7 l/ha + Nicosulfuron 25-30 g/ha + Rajah 0.4 l/ha ou Peak(*) 8 gr/ha.
- Elumis/Choriste 0.8-0,9 l/ha + Rajah 0.4 l/ha ou Peak(*) 8 gr/ha.
- Auxo 1 l/ha + Nicosulfuron 25-30 g/ha + Adjuvant.

La nouveauté Calaris (Mésotrione 70 g/l + terbutylazine 330 g/l) pourrait être testé à 0.6-0.7 l/ha en association avec du Nicosulfuron 25-30 g/ha.

Pour les exploitations faisant le choix de biner, l'application herbicide se fait au stade 3-4 feuilles du maïs en appliquant seulement les 2/3 des doses indiquées ci-dessus. Ainsi, les éventuelles relevées peuvent être maîtrisées par un binage.

Il est également essentiel de réduire les volumes de bouillie à 150-200 l/ha notamment pour gagner du temps et pouvoir ainsi traiter au meilleur moment de la journée.

(*) Évolutions réglementaires concernant le prosulfuron (Peak, Casper) : Ne pas dépasser 15 g/ha de prosulfuron une fois tous les trois ans ! Et interdiction de son utilisation cette année sur les mêmes parcelles en ayant reçu après le 9 mai 2017. Par ex. Peak 8 g (6 g/ha de prosulfuron) équivaut à Casper 150 g/ha (7.5 g/ha de prosulfuron).

Mickaël COQUARD

Port : 06 89 12 55 72

Mail : mickaelcoquard@cmre.fr

Eric FARRE

Port : 06 75 09 23 99

Mail : Eric.Farre@rhone.chambagri.fr

